

Agrafer ou
coller
une photo
d'identité
récente

**Session d'approfondissement « Grands jeux »
du 23/04 au 26/04/2019 et du 29/04 au 30/04/2019 en externat ;
et PSC1 le 02/05/2019
LIEU du stage : Centre Municipal d'Animation Jean Vilar 52 Rue Pierre Marie Derrien
Champigny-sur-Marne**

N° d'inscription DDCS : -

(n° attribué lors de votre inscription sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

NOM (en capitales) : PRENOM :

date de naissance :/...../..... sexe : Homme Femme

LIEU DE NAISSANCE : DÉPARTEMENT OU PAYS.....

ADRESSE COMPLETE

CODE POSTAL VILLE

TÉLÉPHONE PERSONNEL

Email : @

TÉLÉPHONE de la personne à joindre en cas d'urgence (obligatoire pour les mineurs)

Autorisation parentale pour les candidats mineurs (rayer la mention inutile)

Je soussigné(e)(père, mère, tuteur)

autorise

âgé(e) de 17 ans au moins le premier jour du stage, à s'inscrire à la session de formation de l'AROEVEN, à voyager seul(e) et sortir seul(e) dans le cadre des activités ou sur la demande du directeur du stage.

J'autorise le directeur de stage, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon fils ou ma fille. Je m'engage à rembourser les frais occasionnés.

Coût initial de la session : 325 € ; déduire les aides suivantes :
- bourse du Département du Val-de-Marne : 100 € pour les stagiaires résidant dans le département.
Coût final : 225 € pour les stagiaires résidant dans le Val-de-Marne ; 325 € pour les autres.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de déroulement des sessions et je les accepte.

Fait à le/...../.....

Signature du candidat

signature de la personne responsable du mineur

Joindre à cette fiche :

- le montant du stage 225 € ou 325 € en chèque à l'ordre de l'AROEVEN DE CRETEIL.
- le justificatif de l'aide du Département du Val-de-Marne si vous en bénéficiez.

L'inscription est définitive quand le dossier est complet.

En cas de désistement ou d'annulation, l'AROEVEN retient 50 € au titre des frais de dossier et si le désistement intervient moins de 15 jours avant le début de la session, il sera retenu 80 €.

Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation après le début du stage.

L'assiduité à la formation doit être pleine et entière.